

DEC162488INP

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche aux fonctions de chargé de mission

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Marc Greneche, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut de physique, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi scientifique des GDR et GDRi du périmètre de l'INP et d'apporter son expertise pour les projets relevant de la matière condensée.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Greneche demeure affecté à l'UMR6283 - l'Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Université du Maine - avenue Olivier Messiaen - BP 85 - 72085 Le Mans Cedex 9.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016, M. Jean-Marc Greneche percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2017

Le président  
Alain Fuchs